

ARRÊTÉ D'ANNULATION N°ARR124-2026-EMPLOI

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-34 à 36, L.313-4 et L.311-2,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 43 et 44,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 4 déclaration(s).

Article 2 :

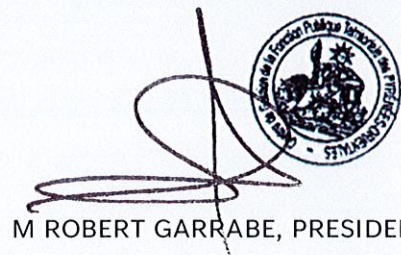
Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales. Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicité des vacances d'emploi »

Fait à PERPIGNAN Cedex le 09/04/2026

Visé par le contrôle de légalité le 09/04/2026

Date de mise en ligne sur le site Internet du CDG66 : 09/04/2026



M ROBERT GARRABE, PRESIDENT

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture, ainsi que sur son site internet www.cdg66.fr.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260409-ARR124-2026-EMP-AR
Date de télétransmission : 09/04/2026
Date de réception préfecture : 09/04/2026

N° de déclaration Collectivité	Grade(s)	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Date d'annulation	N° du précédent arrêté
V066260126000246001 MAIRIE DE BANYULS SUR MER	Adjoint adm. principal de 2ème classe	Responsable adjoint service communication	Recrutement sur un autre grade	35h00	03/04/2026	ARR021-2026
V066260401000378001 MAIRIE DE PERPIGNAN	Directeur gal. des services [A]	Directeur général de collectivité ou d'établissement public (h/f)	Erreur matérielle (doublet)	35h00	08/04/2026	06620260402793
V066260401000629001 MAIRIE DE PERPIGNAN	Directeur gal. des services [A]	Directeur Général de Collectivité ou d'Établissement Public (h/f)	Erreur matérielle (doublet)	35h00	08/04/2026	06620260402793
V066250926001462001 MAIRIE DE POLLESTRES	Adjoint administratif, Rédacteur	Chargé de l'urbanisme (h/f)	Recrutement sur un autre grade	35h00	02/04/2026	06620251009004

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260409-ARR124-2026-EMP-AR
Date de télétransmission : 09/04/2026
Date de réception préfecture : 09/04/2026